

Initiatives ministérielles

hôpitaux, les universités et les collèges en des champs de bataille où les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'affronter. N'allons pas régler le problème sur le dos des hôpitaux et des universités, réglons-le ailleurs.

• (1700)

Je cite un extrait de la page 15776 du *hansard* du 24 mars 1982.

M. Volpe: Je me demande pourquoi il a changé d'idée.

Mme Marleau: Je me demande pourquoi il a changé d'idée. Face à ce genre de tactique, les provinces n'auront pas le choix et devront réduire le financement qu'elles accordent à ces maisons d'enseignement et les étudiants de niveau postsecondaire devront donc payer des frais de scolarité plus élevés.

Dans les hôpitaux, il est pratiquement certain que les coûts plus élevés seront répercutés soit en réductions des services ou en augmentations d'impôts à l'échelon provincial ou, encore une fois, en augmentations de taxes à l'échelon municipal, lorsque la province doit faire des choix très importants en ce qui concerne la source des crédits nécessaires pour maintenir le niveau des services essentiels auxquels les Canadiens s'attendent et qu'ils méritent.

Permettez-moi d'ajouter que c'est la troisième fois depuis quelques années que le gouvernement fédéral réduit le Financement des programmes établis. À la suite de ces réductions, l'Ontario perdra en tout plus de 11 milliards de dollars. Je sais fort bien, tout comme les contribuables ontariens, qu'un contribuable est toujours un contribuable, et que si quelqu'un ne paie pas la note à un certain échelon ou que ce soit la province qui doive la payer, il n'y a qu'un seul contribuable au bout du compte. Si les taxes municipales de ce contribuable doivent augmenter ou si son impôt provincial augmente, d'une façon ou d'une autre, c'est le même particulier à revenu moyen qui devra déboursier.

Beaucoup de ces gens sont actuellement en mauvaise posture, surtout dans certaines régions où les gens vivent de revenus fixes, ou qui ayant pris leur retraite, possèdent leur propre maison et cherchent à l'entretenir. Les taxes municipales ont augmenté. Ils sont très inquiets de l'augmentation que la TPS fera subir au prix du gaz naturel, du chauffage et de l'électricité. Ils sont donc très préoccupés et à juste titre, parce qu'ils ne savent pas où cela va les mener. Ils se demandent pourquoi le gouvernement les traite de cette façon. N'y a-t-il pas moyen de mettre fin à cette situation?

Je demande au gouvernement de bien vouloir reconsidérer certaines de ces mesures. Attaquons-nous au problème de la dette ensemble, ne le rejetons pas sur ceux qui sont le moins en mesure d'y faire face. Il est important de tenir compte de tout le monde, de traiter avec beaucoup de considération ceux qui ne peuvent pas payer et de faire payer comme il se doit ceux qui ont les moyens de payer.

Le Régime d'assistance publique du Canada est le fondement de l'aide sociale au Canada. En vertu du régime, le gouvernement fédéral verse un montant égal aux dépenses provinciales pour les programmes d'aide sociale. Cela n'inclut pas seulement ce que nous appelons généralement l'aide sociale, mais aussi des choses comme des services divers, des services de maintien à domicile pour les handicapés, les foyers d'accueil pour les enfants maltraités, les refuges pour femmes battues et les services de garderie pour les familles à faible revenu. Ce sont tous là des services qui vont être réduits ou dont la croissance sera du moins paralysée dans les trois provinces concernées.

Les trois provinces touchées par cette mesure regroupent environ 49 p. 100 des pauvres du Canada, et ces derniers ne sont pas moins pauvres parce qu'ils vivent en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Cela ne change rien au fait qu'ils sont pauvres.

Voici ce que le Conseil canadien de développement social déclarait dans un communiqué: «Les enfants pauvres souffriront lorsque la contribution fédérale au Régime d'assistance publique du Canada sera plafonnée pour deux ans pour l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Le régime prévoit des paiements directs aux pauvres ne disposant d'aucun autre revenu, dont 40 p. 100 sont des enfants et dont la moitié vivent dans les trois provinces concernées.»

Le gouvernement prétend que cette mesure lui permettra d'économiser 151 millions de dollars en deux ans, mais à quel prix? Le gouvernement fédéral économisera peut-être ce montant, mais le palier suivant de gouvernement devra payer la note, parce que nous sommes une société humanitaire et nous ne laisserons pas ces gens se débrouiller sans les allocations de base qu'ils touchent actuellement et qui, je l'admets, ne sont pas très élevées.

Ces coupures sont très injustes en ce qui concerne les trois provinces touchées. D'accord, ce sont les provinces riches. Mais elles sont également les trois provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation. Cette série de réductions budgétaires établit des distinctions. Le budget ne prévoit rien pour l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale, même si les pro-